

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-3489

présenté par  
M. Sitzenstuhl

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

À la fin de la première phrase du III de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, le montant : « 90 € » est remplacé par lemontant : « 91 € ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel qui vise à affirmer l'importance de la CVEC pour le financement de l'enseignement supérieur.